

Zeitschrift: Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 20 (1963)

Heft: [4]

Artikel: Olympisme, amateurisme, professionnalisme [suite]

Autor: Riedmatten, Adr. de

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-996451>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'hypertrophie, l'accroissement de ces muscles ne reflète pas forcément un gain de force acquis à l'entraînement. Bien des changements causés par l'entraînement ne peuvent pas être identifiés morphologiquement. Il intervient par exemple également une augmentation de myoglobine, la substance colorante du muscle ; de myosin, et d'actine, deux entités biochimiques qui facilitent le pouvoir contractile du muscle. L'entraînement en vue des disciplines sportives de force ne peut pas être confiné à des exercices avec résistance. Il est aussi nécessaire d'améliorer la tonicité du muscle afin d'apporter une multiplication des capillaires, desquels dépendent l'oxygénation et l'apport en éléments nutritifs du tissu musculaire. Cette dernière modalité ayant trait aux phénomènes physiologiques de l'entraînement, fut démontrée en 1930, par le prof. Ture Petren, de Stockholm.

Technique d'abord

Le fait incontestable que les personnes accusant un poids et une taille au-dessus de la normale sont généralement plus fortes que les sujets petits, a freiné une notion admise scientifiquement : les athlètes légers

possèdent proportionnellement un plus grand pouvoir musculaire que les athlètes lourds. Pour chaque kilo de poids corporel, les champions de la catégorie poids plume soulèvent environ 1/2 kilo de plus, comparé aux champions de la catégorie mi-lourd. Les phénomènes bio-chimiques qui accompagnent l'hypertrophie musculaire à l'entraînement pour la force semblent être effectivement plus marqués chez les premiers que chez les seconds.

Pour terminer, nous aimerions rappeler l'excellent mot de Hughlings Jackson, le grand neurologue consultant du Square Hospital, de Londres : « Le système nerveux central s'intéresse aux mouvements et non aux muscles ». Ce qu'il voulait dire par là, c'est qu'un acte moteur peut être concrétisé à l'aide d'une grande variété de combinaisons de muscles, parce que le cerveau peut « intégrer » la musculature squelettique selon un nombre de mouvements virtuellement illimité. Il peut aussi, par une multitude d'images mentales, les modifier à un degré égal. C'est la raison pour laquelle la technique est l'élément déterminant de toutes les performances sportives, y compris celles requérant un gros apport musculaire.

Adaptation française de Claude Giroud.
Amateur Athlete, décembre 1962.

Olympisme — Amatorisme — Professionnalisme

par Adr. de Riedmatten (Voir Ière partie no 1/1963)

Messieurs, ce n'est certes plus un problème olympique ; c'est un problème qui touche l'ensemble du sport et c'est bien dans cette perspective aussi que nous avons pensé nous en occuper.

Quittons maintenant la statue de Coubertin qui veille à l'entrée d'Olympie, au pied des collines où se mêlent le pin, la vigne, l'olivier. Dans ce décor de somptueuse verdure qui ravissait les Grecs, les athlètes libres ont juré qu'ils n'avaient commis aucun crime et qu'ils respecteraient loyalement les règles de la compétition. Mais déjà les jeux s'écoulent. Stratophon a soulevé la poussière du stade ; plus rapides et plus légers que le vol de l'oiseau, les coureurs du diaulos ont franchi l'espace. La grande fête religieuse, auréolée de la noble trêve sacrée, toute imprégnée d'art et de poésie, toute frémissante des victoires de la force, de la beauté, de l'élégance suprême des dieux du stade s'achève tandis que les routes d'Argos et de l'opulente Corinthe se remplissent du bruit des chars et des cavaliers.

Et voici que, par-dessus la mer du temps, nous nous sommes transportés dans cette Rome de notre siècle à la splendeur inégalée. Au-dessus du stade admirable s'élèvent les drapeaux des nations. Comme autrefois le monde pan hellénique, la foule se presse autour des athlètes venus de partout ; le stade s'anime. Tout est semblable ou presque à ces jeux antiques que le monde moderne a voulu ressusciter. Et pourtant si la fraternité des concurrents dépasse la barrière des régimes comme la trêve sacrée suspendait l'action des armes, si l'idéal du sport conserve ses lettres de noblesse, si les idées de propagande politique et parfois même d'arrière pensée militaire demeurent, si les intérêts économiques se font moins que jamais oublier, la poésie et les arts se sont, eux, arrêtés aux portes de l'enceinte. L'incomparable Jupiter Olympien nous laissant l'impérissable nostalgie de son visage si beau que l'unique Hermès en était presque oublié, n'est plus là pour recevoir le serment car l'idée religieuse est désormais absente. A sa place, transportée des brumes du Nord d'où le sport, après une éclipse est comme

reparti, est apparue la fausse mystique de l'amatorisme. Tout est désormais paré pour elle. Sur le front des athlètes tremble la flamme du signe mystérieux. Cette flamme qui, non seulement, est la garante de la pureté des jeux mais encore une des preuves essentielles de leur loyauté. Pourtant il n'y a plus de flamme ; la table des lois qu'elle éclairait est brisée. Et tandis que la foule ignorante applaudit l'amateur intègre de 1866 et soutient son merveilleux effort, il n'y a plus un seul amateur qui réponde aux exigences de la définition primitive seule authentique pourtant et que nous avaient léguée les fondateurs de l'amatorisme.

Désormais, l'ouvrier, l'artisan, le journalier côtoient le tout venant. Il y a peut-être quelques gentlemen sur la piste cendrée ; c'est en vain que l'on chercherait, en revanche, parmi les concurrents celui qui, sous une forme ou une autre, n'a pas touché quelque prestation pécuniaire. A quoi songer, Messieurs, si ce n'est à ce que les impératifs de la définition originale de l'amatorisme, inappliqués dans leur ensemble, sont devenus sans portée pratique comme les règlements qui s'y réfèrent ; si ce n'est que sans valeur théorique et pratique demeurent les règlements du CIO ou des associations qui ont prétendu faire cavalier seul par la suite. Et de fait, l'art. 26 du statut des Jeux olympiques, véritable séquelle de la définition originale, a sans doute supprimé les exigences relatives au gentleman et à ces déshérités de la première heure que furent l'ouvrier, l'artisan, le journalier, mais il a maintenu celle concernant l'athlète qui fût, une fois seulement dans sa vie, professionnel et celles ayant trait à ce qui est devenu, en ce moment, le profit matériel. Non seulement la définition de l'amateur qu'il représente comme « celui qui s'adonne et s'est toujours adonné à la pratique du sport par goût et par diversion sans en tirer aucun profit matériel quel qu'il soit » est inopportune et peu valable parce qu'elle ignore le seul critère distinctif qui est le temps d'occupation, pour lui substituer des éléments tels que la diversion et le goût qui ne sont pas toujours présents

et ne sauraient, en conséquence, être des critères sûrs, mais elle comporte une double contradiction.

Tout d'abord, celui qui a été professionnel un jour et ne l'est plus ne peut continuer à l'être par l'artifice d'un règlement qui le marquerait, sans rémission, d'une tare définitive car chacun y voit une absurdité. En second lieu le règlement du CIO fait justice lui-même du renoncement « à tout profit matériel » en disposant que les frais de voyage, d'entretien, d'équipement, d'habillement, l'argent de poche et des allocations jusqu'à concurrence du salaire pourront être versés au compétiteur.

Il faut être aveugle pour ne pas voir dans ces versements, même limités dans le temps, le type du gain accessoire ou du revenu occasionnel que nous avons introduit dans notre définition élargie. Comme nous préconisons ce gain accessoire ou ce revenu occasionnel, nous nous réjouissons de voir qu'il est, aujourd'hui, officiellement reconnu. Il ne reste pas moins qu'il est opposé à l'esprit de la définition de l'amateurisme de l'art. 26 qui ne vaut pas davantage, il faut le reconnaître, que la définition de 1866.

Nous ne voulons pas insister sur la malice qui voudrait faire croire que les versements auxquels nous avons fait allusion ne sont pas des profits mais uniquement des compensations. Il ne viendra à personne l'idée de penser sérieusement qu'un séjour à Rome, nourri, logé, vêtu, transport payé, salaire compensé et avec cet argent de poche qui permettra de visiter la ville, ses monuments et ses musées, je l'espère, puisse entrer comme élément de compensation avec ce même séjour qui se passerait ou devrait se passer à son bureau accomplissant plus modestement peut-être son travail professionnel. Pour que ce soit vrai il faudrait assurément croire à trop de choses à la fois. Si je suis payé à Rome par mon CNO d'accord avec le CIO pourquoi ne pas admettre cette si simple vérité du revenu accessoire de mon activité sportive qui réjouira, en outre, la foule payante qui s'est déplacée pour moi et les autres.

Ainsi sur le plan olympique l'évolution historique a déjà en quelque sorte et malgré les apparences apporté une solution à ce que le baron de Coubertin appelait « une ridicule conception, une vieille et stupide histoire », pensée à laquelle nous ne pourrions jamais assez nous associer lorsque nous songeons à quelle dimension étroite, à quel ratatinement de l'idéal des jeux et du sport eut conduit l'application stricte de la formule de l'amateurisme.

Mais, Messieurs, tandis que la distinction du professionnalisme et de l'amateurisme n'a aucun intérêt lors de cette réunion de l'élite des champions que représentent les Jeux olympiques, il se peut que dans d'autres circonstances on lui trouve une certaine justification. En tous cas, nous ne pouvons méconnaître dans le sport en général la co-existence des professionnels et des amateurs ; nous sommes du reste de ces derniers vous et moi ; nous voyons évoluer les autres, ces jours, sur les pentes enneigées ; nous les voyons dans les salles ; nous les verrons demain sur les courts de tennis, sur les pelouses, sur les plages ensoleillées. Partout nous trouverons les amateurs sincères qui aiment le sport, en font une occupation accessoire, en tirent parfois un gain occasionnel, le plus souvent, au contraire, dépensent largement pour le plaisir de leur occupation favorite.

Nous ne cherchons pas à ignorer ces faits. Nous voulons, au contraire, qu'ils nous apportent, eux-mêmes, toute la lumière désirable pour l'objectif que nous poursuivons, à savoir, la preuve que la définition de l'amateurisme n'a pas de fondement logique et que les impératifs de ces définitions ne sont pas appliqués et sont, en conséquence, sans portée pratique. Nous croyons que c'est chose faite pour l'amateurisme olympique si vous acceptez le critère du temps d'occupation.

Pour le sport en général, la question se pose surtout à propos des sports de compétition avec spectacle, car c'est à leur sujet que s'est posé d'abord un conflit de principe. En effet, les organisateurs ou les comités ne purent échapper à la contradiction dans laquelle devaient les mettre l'ouverture de guichets puisqu'il était raisonnablement et pratiquement impossible que seuls les acteurs ne soient point payés ; que le locataire de la salle et le manœuvre tirant le rideau seraient rémunérés tandis que le pianiste continuerait à jouer pour les bonnes œuvres.

L'évolution fut ici rapide ; elle se développa également dans le sens opposé aux principes et à la valeur pratique de leurs énoncés. Même si le renoncement à toute rémunération pécuniaire de la part de personnes largement pourvues et pour lesquelles cet effort ne comportait précisément aucun sacrifice, fût érigé en règle d'or, cette règle ne s'effondra pas moins. Elle parvint à faire traîner les choses, à entretenir une certaine confusion dans les esprits, mais bientôt le paiement des frais de déplacement, des billets de chemin de fer, des notes d'hôtel, de la vertueuse et hypocrite compensation de salaire la remirent définitivement en question. De telle sorte que l'évolution donna raison ici encore à tous ceux qui ne voulaient plus croire depuis longtemps à un certain amateurisme désuet et falsifié.

Avant d'achever nous voudrions dire qu'en face de cette confusion nous pensons que le critère de distinction du temps consacré qui délimite facilement l'occupation principale professionnelle de l'occupation amateur accessoire est logique et d'une application facile. Il remet également à leur place ces deux formes spéciales d'amateurisme que sont l'amateurisme d'Etat et l'amateurisme marron. Ce dernier ne consiste nullement dans le fait de recevoir en sous-main de l'argent légitime mais dans celui de se présenter comme pratiquant une activité sportive occasionnelle, alors qu'il s'agit de sa profession et de s'octroyer ainsi un avantage initial vis-à-vis de ses concurrents ou partenaires qui est le type même de la déloyauté.

Quant à l'amateurisme d'Etat qui nous vient de pays où souvent la propagande se mêle au sport, il ne signifie rien en lui-même, car ou bien il s'agit réellement d'amateurs qui sont simplement payés en plus par l'Etat pour leur occupation professionnelle ou bien il s'agit de professionnels qui ne sont payés qu'une fois par leur employeur au lieu de deux.

Messieurs, les journaux sont tout le temps pleins de remarques qui sont autant de témoignages de l'obscurité qui règne toujours sur le sujet que nous avons traité. La semaine dernière seulement je lisais au hasard dans un journal autrichien que les règlements de l'amateurisme permettaient à un professionnel du football de faire partie comme amateur d'une équipe de cricket mais qu'un athlète léger ne pourrait faire partie contre rémunération, d'aucune autre équipe.

Je lisais que le club des Grasshoppers n'acceptait pas autrefois d'ouvrier ; qu'il passait pour plus que réservé vis-à-vis des Israélites et recrutait ses membres parmi les étudiants et les officiers jusqu'à l'avènement du professionnalisme. Je lisais encore à propos du grand champion Laver ceci « depuis bien des années les joueurs de coupe Davis sont accusés d'amateurisme marron. Les frais de déplacement et indemnités payés sous table ont jeté le doute sur leur amateurisme et provoqué des enquêtes. Le faux amateurisme est devenu la course aux millions. Toutefois le cas de Rod Laver est très différent ; il est engagé dans le tournoi de White City et dans d'autres villes d'Australie, tout ceci fait qu'aux yeux de tout le monde il a perdu son statut d'amateur et que lorsqu'il pénétrera sur les courts du Miton Stadium, face à l'équipe mexicaine véritablement amateur (elle comprend deux étudiants) il sera l'objet de la risée générale.

Or Laver, qui est un sympathique champion, mettait en ordre sa situation si elle ne l'était déjà au moment où les Mexicains, curieusement amateurs parce qu'étudiants, s'envolaient vers d'autres concours sans argent, bien entendu.

Je ne commente pas les autres articles que vous goûterez vous-mêmes. Chaque jour les journaux vous offriront d'autres choses amusantes.

Messieurs, j'ai hâte de finir car je n'ai été que trop long même si la critique des cas que nous relevons à tout instant permettrait de couvrir encore de nombreuses pages.

Si nous nous résumons nous voyons que la définition originale de l'amateurisme, sans valeur comme telle, réussit néanmoins à imposer ses prescriptions durant un certain temps grâce à des circonstances particulières. Mais bientôt la plupart de ces prescriptions furent rejetées et seules subsistèrent l'interdiction pour celui qui avait été professionnel une fois de participer aux jeux et l'interdiction de recevoir de l'argent. Ces séquelles furent reprises par les règlements des associations et des fédérations nationales qui l'imposent au CIO et allèrent ainsi jusqu'à travestir l'esprit olympique lui-même. Quant à la contradiction fondamentale de ces règlements interdisant de recevoir

de l'argent et permettant d'en recevoir quand même, de telle sorte qu'il ne s'agit plus, pour finir, que d'une question de quantité, nous ne voulons pas nous y attarder davantage.

Messieurs, si vous adoptez notre point de vue vous pourrez dire que c'est le vôtre parce que nous ne nous sommes référés à personne et nous sommes simplement amusés à étudier les définitions et à en proposer une à notre tour. Je crois donc que nous pouvons dire ensemble pour tous ceux qui le veulent bien, qu'une conception claire et saine de l'amateurisme liquiderait toute confusion et toute hypocrisie; que là où une distinction s'impose, celui qui est un professionnel parce qu'il consacre le principal de son temps à la pratique d'un sport, ne se mesurera pas, dans ce sport, avec celui qui est un amateur sous ce seul aspect valable; que de l'amateur et du professionnel nous attendons le même esprit chevaleresque, la même loyauté et le même idéal dans la compétition comme dans l'enseignement; enfin que plus il y aura d'amateurs qui pourront pratiquer le sport qu'ils aiment grâce à ce juste et légitime gain accessoire qui leur revient de droit, plus nous nous réjouirons.

Ad. de Riedmatten

Le secret des Watusis

Au cœur de l'Afrique noire

Le 1er juillet 1962, les petits territoires africains du Ruanda et de l'Urundi ont été connus comme Etats indépendants.

La majorité des habitants du Ruanda et le 15% de ceux de l'Urundi — appelé maintenant le Burundi — sont les Watusis, un peuple bien défini ethnologiquement, qui n'est pas apparenté aux trois principaux groupes de population du continent africain au sud du Sahara, c'est-à-dire les noirs de l'Afrique occidentale, les Bantous de l'Afrique centrale et sud-équatoriale, et les tribus Hamitiques vivant dans le nord-est. Pendant des siècles, les Watusis furent considérés comme les « aristocrates » du continent noir. Leur standard de vie et leur santé étaient bien supérieurs à ceux de tous les autres Africains. Jusqu'à il y a peu de temps encore, les Watusis, qui sont des danseurs remarquables et dont les femmes sont connues pour leur beauté, confiaient tous les travaux domestiques aux Bahoutous, une tribu bantou vivant dans le même territoire. Les Watusis nous frappent par leur haute taille. Ils mesurent, en moyenne, 1,95 m., et même quelques-uns d'entre eux atteignent la taille de 2,13 m. Fait étrange, les Pygmées, la plus petite de toutes les races humaines, habitent près d'eux. Leur pays d'habitation est la zone forestière dense avoisinant le Burundi à l'ouest.

Une histoire du saut en hauteur

Longtemps avant l'épanouissement du mouvement du sport moderne, les Watusis avaient la réputation d'être d'excellents sauteurs en hauteur. Bien qu'ils n'aient pas sorti de leurs rangs des compétiteurs du calibre de John Thomas ou de Valéry Brumel, nulle part ailleurs il fut possible d'observer un si grand nombre de sauteurs de classe. Au cours d'expéditions scientifiques en Afrique, nous avons eu la chance d'entreprendre des analyses cinésiologiques, grâce au film, de ces remarquables sauteurs africains. A ce moment, nous pûmes observer que leur saut le plus haut mesurait 2,23 m. Cependant, les Watusis n'utilisent pas la barre rigide que l'on connaît, mais une corde de

chanvre suspendue entre des branches d'arbre en fourchette, de plus difficile à faire tomber. Les sauteurs, d'autre part, prennent leur élan d'une aire de saut inclinée et surélevée, ce qui leur permet un avantage de 15 centimètres ainsi qu'une extension préalable effective des muscles du mollet.

Nous aimerions attirer l'attention sur un aspect particulier de ces observations auquel est lié une part théorique très importante. Notamment celle que les Watusis pratiquaient la technique moderne du saut en hauteur avant que les athlètes européens ne la découvrirent: la technique par laquelle le centre de gravité se trouve au niveau ou au-dessus de la position du corps pendant le franchissement de la latte.

